

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 88 (1937)
Heft: 1

Artikel: Une pessière de Transylvanie
Autor: Barbey, Aug.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784905>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'indemnité payée par la Confédération, pour perte de rendement, est fixée à 20.000 fr. en tout, soit 5 fois sa valeur annuelle, évaluée à 4.000 fr.

A première vue, la surface dont on avait prévu le reboisement paraît énorme; mais si l'on tient compte de la vaste étendue des pâturages, en proie à l'érosion ou à l'envahissement par une mauvaise végétation herbacée, on en arrivera à conclure, comme l'a fait feu M. Merz, inspecteur fédéral, que nous avons déjà cité :

« Le reboisement de 3 km² de terrains pâturés, dans la vallée du Cassarate, n'est que peu de chose; en conséquence, les générations futures devront continuer l'œuvre que leurs devancières auront ainsi entreprise de façon rationnelle. »

Qu'il ait eu raison, nous le verrons sous peu, en parlant de l'exécution des travaux.

Ajoutons encore qu'au projet général de reboisement et de travaux de défense est joint un projet de routes, dont le but est de relier directement avec la plaine les forêts à créer. Le coût du premier tronçon de l'artère principale, actuellement en voie de construction, est évalué à 190.000 francs. (A suivre.)

Une pessière de Transylvanie.

Dans des études précédentes, nous avons cherché à mettre en lumière les caractéristiques de la forêt bosniaque, ainsi que de celle des Carpathes, en Pologne, Tchécoslovaquie et Roumanie, soit dans les pays qui, avant le bouleversement européen de 1914, étaient sous la domination des Habsbourg.¹

Nous nous proposons de décrire sommairement, ici, une forêt vierge d'un type spécial, qui passe pour être un des plus beaux spécimens de la sylve sauvage du domaine forestier de l'Etat roumain. En effet, cette futaie, sise en territoire montagneux, est exclusivement composée d'épicéa, dont les frondaisons recouvrent une surface de plus de 4.000 ha.

Il s'agit de la forêt de *Negovan*, située à environ 30 km au sud de la ville de Sibiu (autrefois Hermannstadt), dans le massif montagneux de Sibing qui constitue un des chaînons des Alpes de Transylvanie, dont le point culminant, le Mont Czindrel, atteint 2245 m.

Le relief du sol est accidenté, coupé par de nombreux ruisseaux alimentant un des affluents du Danube.

Au point de vue géologique, la forêt de *Negovan* repose sur des schistes argileux, alternant avec couches calcaires et de serpentine, qui émergent sur quelques points.

¹ « Journal forestier suisse », n^{os} 5 et 9/10 1933. « En Bosnie forestière »; Bull. de la Soc. for. de Franche-Comté et des provinces de l'Est, mars 1934.

D'une façon générale, on peut affirmer que cette pessière se développe dans des conditions pédologiques de premier ordre, si l'on envisage la nature du sol et l'accumulation extraordinaire d'humus au cours des siècles.

La lame annuelle de précipitations hygrométriques est de 1000 à 1200 mm correspondant, par conséquent, aux conditions moyennes constatées sur la crête du Jura.

La partie de cette vaste sylve, que nous avons plus particulièrement explorée sous l'angle du rajeunissement de l'épicéa, est orientée au S. O. Sa pente est relativement prononcée dans la moitié inférieure, où elle est coupée par quelques bancs de rochers surplombant le ruisseau qui constitue sa base.

Le point inférieur de ce peuplement pur d'épicéa est à environ 1200 m, le supérieur à 1800 m. Le sol est couvert d'une épaisse couche de mousse, parsemée de myrtilles et d'airelles, mais sans excès, preuve évidente de la présence d'un humus non acidifié.

Nous avons mis en lumière, dans nos études mentionnées plus haut, les caractéristiques de ces peuplements infiniment variés dont les futaies de Bosnie, encore inexploitées, offrent des types d'associations les plus remarquables du sapin, de l'épicéa, du hêtre et de l'érable en mélange intime.

Si, dans la forêt des Carpathes du nord et des montagnes situées aux confins de la Bosnie et de l'ancienne principauté du Montenegro, on rencontre des sapins et des épicéas atteignant 45 et 50 m de hauteur, avec des fûts d'un diamètre de 1,80 à 2 m, dans la pessière pure de Negovan, ces géants font complètement défaut. En effet, rares sont les arbres qui dépassent 60 à 70 cm, à hauteur de poitrine, avec une longueur totale du fût de 30—35 m, à l'âge de 200—250 ans.

Cette forêt vierge est, en réalité, un échiquier aux compartiments de dimensions singulièrement variées, soudés les uns aux autres. En effet, on passe, sans transition, d'un groupe, aux arbres de 50—60 cm de diamètre, dans une parcelle formant un haut perchis, presque équienné, aux colonnades du calibre de poteaux de télégraphe.

Cette constatation nous fait entrevoir l'origine du peuplement et toucher du doigt le processus du rajeunissement naturel de ce conifère, lorsqu'en haute montagne il échappe totalement à l'association d'une autre essence, ainsi qu'à toute intervention humaine.

On constate, dans les zones inférieure et moyenne, la présence de bouquets de rajeunissement naturel qui ont réussi à s'installer sous le clair obscur d'un peuplement disloqué. Cependant, dans les autres parties de la forêt et dans ses éléments les plus âgés, on ne discerne la présence de semis poussant au ralenti, que sur les troncs des arbres vétustes qui, jetés à terre par le vent, se décomposent lentement. Ce procédé de rajeunissement constitue, à Negovan, un phénomène exceptionnel.

Ici, comme nous l'avons déjà observé dans les Carpathes polo-

naises, l'ouragan seul est en mesure d'interrompre l'uniformité de la forêt et d'assurer automatiquement son rajeunissement, et non pas les incendies, comme certains sylviculteurs l'ont soutenu. D'ailleurs, un forestier autrichien, J. Fröhlich,¹ a démontré à l'évidence que l'hypothèse des incendies était insoutenable dans le cas particulier.

Le caractère même de cette sylve, les circonstances climatiques et pédologiques à la faveur desquelles sa vitalité est assurée depuis des siècles, la protègent contre un danger de feu de cimes ou de feu courant, même s'il devait éclater sur ses confins à la faveur d'une sécheresse prolongée. Les invasions d'insectes sont encore moins à redouter, dans cette ambiance de la sylve « climax ». Seul le vent, ou plutôt l'ouragan, est en mesure de créer de grandes clairières dans cette forêt, dont le cube à l'hectare des parcelles les plus riches accuse 600 à 700 m³, sans tenir compte du matériel gisant sur le sol.

On peut estimer la surface de ces clairières, dont le pourtour est de forme singulièrement variable, à 1—5 ha d'étendue. Elles sont souvent de forme rectangulaire.

A la faveur d'une insolation soudaine intense, une végétation spontanée s'installe dans ces clairières qui bénéficient brusquement, non seulement de lumière mais de chaleur. Cette végétation est composée de bouleaux, de sorbiers et de saules marceaux, parfois aussi de ronces et de framboisiers. Naturellement, il faut 3, 4 ou 5 décennies pour que le matériel bois, renversé sur le sol, se décompose et produise un humus suffisant pour permettre au semis naturel de l'épicéa de s'installer sur le parterre, au relief singulièrement bouleversé. Il est indiscutable que l'association préalable des feuillus favorise la germination des graines d'épicéa échappées des frondaisons à la périphérie de la trouée.

La brosse des semis, lorsqu'elle a réussi à se dégager de l'étreinte des troncs pourris et du fourré des feuillus, se développe lentement, à la faveur de la lumière zénitale. Elle produit, au bout de deux siècles, un nouvel élément de cette opulente forêt, sans autre intervention que l'auto-sélection, qui éclaircit les perchis et en élimine par voie naturelle — c'est-à-dire par l'action des champignons parasitaires et du vent — les éléments surcimés.

La qualité du bois de cette pessière est remarquable, bien que l'ablation des branches sèches, de la partie inférieure du fût, ne soit pas assurée d'une façon générale. Ici, comme ailleurs, on observe des variations infinies suivant les groupes et les individus, variations probablement imputables à ces circonstances génétiques.

Si la qualité du bois de la futaie vierge de Negovan est remarquable par la longueur, la forme cylindrique du fût et la régularité

¹ *Julius Fröhlich*: « Aus dem Fichtenurwalde der Südkarpathen. » — « Centralblatt für das gesamte Forstwesen », 1934, S. 115—124. Wien, J. Springer.

des accroissements, elle ne saurait, toutefois, être assimilée à celle des bois de résonance du Risoux.

On peut admettre que le climat de la Vallée de Joux, avec sa longue période d'enneigement et la brièveté de la phase de végétation, permet la formation d'arbres du type colonnaire et de cernes exceptionnellement fins, dont nous n'avons pas pu trouver l'équivalence dans les pessières roumaines.

Hélas, la futaie de Negovan va subir le sort de tout beau peuplement réputé « exploitable » ... déjà la cognée opère à un rythme accéléré... Par tranches successives, ces belles colonnades vont être « réalisées ». Heureusement que des dispositions sont prises pour assurer la reconstitution artificielle de la forêt. *Aug. Barbey.*

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Avis du caissier.

Les membres de la Société forestière suisse sont priés de payer la cotisation annuelle de 12 fr., jusqu'à fin janvier 1937, en utilisant pour cela le formulaire postal (chèque VIII/11.645, Zurich) annexé à ce cahier. A partir de cette date, la cotisation sera perçue par remboursement. — Prière d'éviter des frais inutiles !

Zurich, Ottikerstrasse 61.

Le caissier : *Hans Fleisch*, inspecteur forestier.

COMMUNICATIONS.

Le canton de Soleure favorise les camions à gaz de bois.

Le Conseil d'Etat de Soleure vient de décréter quelques allègements fiscaux dans l'imposition des automobiles. Nous relevons avec un plaisir tout particulier les prescriptions suivantes :

Les camions lourds qui utilisent comme carburant le gaz de bois ne sont imposés qu'au quart de la quote de l'impôt normal.

L'arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 1937 et sa validité est prévue, pour le moment, jusqu'au 31 décembre 1944.

La « *Solothurner Zeitung* », du 14 novembre, commente cette décision comme suit : « On se demandera avec raison si la situation privilégiée qui est faite, dans le canton de Soleure, aux véhicules équipés de moteurs à gaz de bois, ne serait pas de l'intérêt général suisse. D'abord, ces véhicules utilisent uniquement un carburant indigène et, par suite, ne lèsent pas l'importation. Mais ils auront, en outre, une importance considérable pour notre défense nationale en cas de guerre, du fait qu'ils seront indépendants des carburants étrangers. Pour